

# AVENANT N° 1 REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE MOTO 25 POWER 2020

## ART. 2 - CATEGORIES

**Cat 1** : Pilotes à partir de 7 ans révolus à la date de la manifestation jusqu'à 12 ans au 31 décembre de l'année en cours.  
Machines puissance maximum 12 CV à la roue arrière  
Jusqu'à 80cc 2t à variateur ou 110cc embrayage automatique  
Jusqu'à 65cc 2t ou 115cc 4t à boîte de vitesse  
Plaques blanches - Numéros noirs

**Cat 2** : Pilotes à partir de 9 ans révolus à la date de la manifestation jusqu'à 14 ans au 31 décembre de l'année en cours.  
Pilotes à partir de 9 ans révolus à la date de la manifestation.  
Machines limités à 85cc 2t et 160cc 4t monocylindre

Pilotes à partir de ~~12~~ **11** ans révolus à la date de la manifestation.  
Machines jusqu'à 125cc 2t et 250cc 4t monocylindre ou bicylindre

Machines puissance maximum 15 CV à la roue arrière  
Plaques noires - Numéros blancs

**Cat 3** : Pilotes à partir de 9 ans révolus à la date de la manifestation jusqu'à 15 ans au 31 décembre de l'année en cours.  
Pour les pilotes de 9 et 10 ans  
Machines limités à 85cc 2t et 160cc 4t monocylindre

Pilotes à partir de 11 ans  
Machines jusqu'à 125cc 2t et 250cc 4t monocylindre ou bicylindre

Machines puissance maximum 25CV à la roue arrière.  
Plaques jaunes - Numéros noirs

**Cat 4** : Pilotes à partir de ~~10~~ **16** ans révolus à la date de la manifestation à condition d'avoir 2 ans de compétition auparavant.  
~~Pour les pilotes de 10 et 11 ans~~  
Machines limités à 85cc 2t et 160cc 4t monocylindre  
Pilotes à partir de 12 ans

Machines jusqu'à 125cc 2t et 250cc 4t monocylindre ou bicylindre

### **2 classements distincts:**

Machines de **moins de 15CV** et **machines de plus de 15CV à moins de 25CV**

Plaques bleues - Numéros noirs

Sur décision du jury de l'épreuve, dans le cas où le nombre de participants dans une catégorie s'avérerait insuffisant, celle-ci pourrait être incorporée dans une autre catégorie sans toutefois dépasser le nombre de participants figurant dans l'homologation du circuit.

Paris, le 19 décembre 2020